

« Liberté j'écris ton nom » (Paul Eluard)

La Fédération française du Droit Humain s'est exprimée lors de l'affaire des caricatures pour rappeler que la liberté d'expression n'est pas négociable. Restreindre la liberté d'expression, la placer sous conditions, c'est nier la liberté même.

Depuis la fatwa, lancée contre Salman Rushdi, des pays, des communautés, voire des individus, instituent *de facto* et unilatéralement un délit visant toute forme d'expression critique des religions. C'est un phénomène qui va s'amplifiant au point qu'au sein d'établissements scolaires, certains adolescents ne se contentent plus de contester des enseignements mais vont jusqu'à menacer des enseignants. Et, sans en venir à ces extrémités, d'autres bâtissent un discours dans lequel le droit à la critique des religions est sérieusement remis en cause, d'abord au nom du respect de la foi et de la dignité des croyants, mais surtout au nom de la transcendance du dogme et de l'intangibilité de sa vérité révélée.

Certes, chaque fois qu'une affaire vient sur le devant de la scène médiatique et que des menaces graves sont proférées, des voix nombreuses s'élèvent pour défendre la liberté d'expression et dénoncer les intolérables pressions qui s'exercent désormais sans retenue.

Mais il est un processus beaucoup plus insidieux qui accompagne l'amplification des attaques contre la liberté d'expression : c'est l'auto censure que s'imposent les uns et les autres. Des exemples retentissants ont fait l'actualité récente depuis le retrait de l'opéra de Mozart *Idoménée* à Berlin, en passant par l'édulcoration d'expositions, la modification de mises en scène de pièces de théâtre, l'interruption de tournages de films, et jusqu'aux prudentes précautions concernant les personnages grotesques des défilés de carnaval comme on l'a vu en Allemagne ou le renoncement à des traditions séculaires comme il est arrivé en Espagne.

La peur inspirée par les menaces est bien évidemment à compter au nombre des causes qui conduisent à ces renoncements car, après tout, se dit-on, pourquoi provoquer ? Autant s'abstenir ! Ainsi on ne risque rien et, peut-être, n'est-il pas bien de choquer les uns ou les autres ... C'est alors qu'on entre dans le cycle de la culpabilisation vers lequel nous poussent également de puissants lobbys économiques et politiques. De considérables intérêts sont en jeu derrière les discours des apôtres du « politiquement correct » qui ne visent rien moins qu'à museler toute libre critique. Ils sont les alliés objectifs de ceux qui revendiquent la soumission au dogme et qui militent pour l'institution d'un délit de blasphème.

Qu'on soit d'accord ou non avec le contenu des discours critiques sur les religions est une chose. Qu'on veuille les interdire en est une autre. Certains de ces discours inutilement haineux et partiaux ne recueillent en aucune façon notre adhésion. Mais vouloir, à ce propos, éteindre la pensée et la réflexion sur ces questions constituerait une régression de conséquence.

Les membres du Droit Humain travaillent à l'élévation de la personne morale et spirituelle pour le progrès de l'Humanité. Ils sont en recherche d'une vérité sur l'humain et leur exigence rigoureuse ne se satisfait pas d'une vérité toute faite.

La menace est réelle qui pèse sur ce projet fondé sur la valeur première qu'est la liberté de conscience. On saurait envisager d'avancer sur la voie de la vérité sans débat libre et contradictoire, sans échanges d'arguments et de confrontations de points de vue, sans s'enrichir les uns les autres de nos réflexions mutuelles et de nos différences. L'enjeu est lourd car, sans grandiloquence, il en va de l'avenir du monde dans lequel nous voulons vivre.

Plus que jamais, alors qu'on tente de nous la retirer, il nous faut prendre la parole !